



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Les graves difficultés économiques et sociales actuelles de Cuba

Question écrite n° 23530

### Texte de la question

Mme Josette Manin attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur les graves difficultés économiques et sociales actuelles de Cuba. Le pays connaît une grave pénurie de carburant due à des sanctions imposées par les États-Unis d'Amérique contre les sociétés de transports et les pétroliers Vénézuéliens, principaux fournisseurs de l'île. Malgré les nombreux signes d'ouverture de la République de Cuba depuis quelques années, les blocus persistants affectent la population cubaine. Ainsi, dans un pays qui importe 80 % de ses produits, cette situation a pour conséquences d'importantes coupures d'électricité, des ruptures d'approvisionnement pour les produits de base comme le riz, le savon et génère de longues files d'attente aux abords des commerces. Par ailleurs, les marchandises destinées à l'exportation, comme le cigare, connaissent elles aussi des difficultés d'écoulement, par manque de transport et de carburant. Cuba est une proche voisine de la France, par sa proximité avec les Antilles françaises, et doit être soutenue dans cette crise. Dans une logique de coopération entre les deux pays, il est important de venir en aide à la population afin d'éviter que la crise ne devienne sanitaire et asseoir les positions de la République française dans la région. Par conséquent, elle lui demande quelles sont les mesures qu'il entend prendre pour soutenir la population cubaine.

### Texte de la réponse

La situation économique de Cuba reste difficile. L'île continue de subir les conséquences de l'embargo unilatéral décidé par les États-Unis en 1962, lequel couvre un champ d'activités très large. Ces mesures ont été récemment renforcées suite aux décisions américaines prises le 2 mai dernier d'appliquer le Titre III de la loi Helms-Burton adoptée en 1996 mais suspendue depuis lors. Ce dispositif donne la faculté aux ressortissants ou entreprises des États-Unis, dont les biens cubains ont été nationalisés à compter de 1959, de déposer une demande d'indemnisation auprès d'un tribunal des États-Unis, à l'encontre de toute personne se livrant à des activités de "trafic" des biens en question, cette notion de trafic étant très largement définie. La France condamne l'activation du Titre III de la loi Helms-Burton, ses dispositions revêtant une portée extraterritoriale illicite et constituant donc une violation du droit international. Cette décision des autorités américaines, qui constitue une atteinte à notre souveraineté économique, vise à dissuader les entreprises, notamment européennes, de s'engager dans des projets d'investissements à Cuba. Nous poursuivons avec les autres États membres de l'Union européenne et avec la Commission européenne les échanges pour étudier les moyens de renforcer la protection de nos intérêts et de nos entreprises à Cuba. Sur le plan bilatéral, la France poursuit avec Cuba les projets de coopération économique mis en œuvre dans le cadre de la feuille de route économique bilatérale conclue entre Cuba et la France en février 2016, et dans le cadre du Fonds de contrepartie franco-cubain. Ce fonds, mis en œuvre dans le cadre de l'accord relatif au traitement de la dette cubaine signé le 1er février 2016, est doté de 212 millions d'euros pour financer des projets d'intérêt commun entre la France et Cuba, en lien avec l'Agence française de développement. La France devrait conclure très prochainement avec Cuba un accord qui permettra la mise en œuvre d'une prise en garantie par BPI-Assurance Export d'opérations commerciales de moyen et long terme. Cet accord devrait notamment faciliter l'acquisition de biens d'équipement. Un instrument de prise en garantie par BPI-Assurance Export d'opérations commerciales de court

terme (inférieures à deux ans) avec un plafond maximal annuel de garantie de 90 millions d'euros, est déjà en vigueur pour faciliter les échanges de biens de consommation courante (notamment les produits agricoles). L'ensemble de ces mesures vise à favoriser le développement des projets de coopération et des échanges économiques avec Cuba, au bénéfice de la population cubaine.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Josette Manin](#)

**Circonscription :** Martinique (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 23530

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** [Europe et affaires étrangères](#)

**Ministère attributaire :** [Europe et affaires étrangères](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [8 octobre 2019](#), page 8526

**Réponse publiée au JO le :** [17 décembre 2019](#), page 11017